

# Menace sérieuse sur la brevetabilité des gènes

## JUGEMENT

Un juge américain a estimé irrecevables des brevets sur deux gènes liés au cancer du sein. Une première qui en inquiète plus d'un.

PIERRE-YVES FREI

**H**ier matin au Nasdaq, la Corbeille américaine des valeurs technologiques, Myriad Genetics perdait près de 5%, et cela dans un marché plutôt haussier. Si l'action de cette société spécialisée dans le diagnostic médical était pareillement sanctionnée par la méfiance des investisseurs, c'est essentiellement parce qu'un juge du district de Manhattan avait estimé en début de semaine que deux de ses brevets lui avaient été attribués de façon abusive par les autorités américaines à l'orée des années 2000. Des brevets de première importance puisqu'ils concernent deux gènes, BRCA1 et BRCA2,

dont les mutations seraient responsables de la majorité des cancers du sein.

Ce jugement met bien évidemment en péril la poule aux œufs d'or de Myriads qui non seulement vend des diagnostics liés au cancer du sein (environ 3000 dollars), mais récupère également des royalties sur tous les produits concurrents qui se basent sur ces deux gènes. La société s'est donc dépêchée de faire appel de cette décision. Malgré cela, le monde de l'innovation biotechnologique s'inquiète d'un changement des mentalités aux Etats-Unis, lequel pourrait, à terme, aboutir à une interdiction de breveter des gènes.

### Changement de mentalités

«A l'époque, explique Laurent Mieville, responsable d'UNITEC, le bureau de transfert de technologie de l'Université de Genève, on jugeait brevetable – car innovant – l'utilisation de gènes à des fins de diagnostic.» C'est cette

logique que le juge Robert Sweet remet aujourd'hui en cause. Pour le magistrat, la découverte d'un gène qui permet la mise au point d'un test n'a rien d'une nouveauté. Dit autrement, il estime que BRCA1 et BRCA2 sont des inventions de la nature et non le fait des hommes. Un point de vue qui suggère l'interdiction de leur emploi exclusif.

«Il y a clairement aux Etats-Unis un vent nouveau qui souffle sur la propriété intellectuelle, reprend Laurent Mieville. Les Américains sont de moins en moins libéraux sur cette question, probablement parce qu'ils se sont rendu compte des effets pervers

que cela génère.» Si le cas de Myriad Genetics défraye la chronique, il en est un autre qui risque de faire plus de bruit encore. L'affaire Bilski est aujourd'hui pendante devant la Cour suprême. Même si elle concerne la brevetabilité de méthodes commerciales, elle pourrait créer une jurisprudence qui

s'étendrait bien au-delà de ce simple cas. C'est tout le champ de la brevetabilité des méthodes de diagnostic qu'elle pourrait restreindre dans le cas où la Cour suprême jugerait que ce programme destiné au marché des matières premières ne constitue pas une invention brevetable.

«Cette logique finirait fatalement par s'appliquer au domaine de la génétique, estime le spécialiste de l'Université de Genève. Les brevets ne seraient plus accordés que pour des dispositifs technologiques exécutant des méthodes de diagnostic, non plus pour les méthodes utilisant les gènes eux-mêmes.»

Il est difficile de savoir aujourd'hui les conséquences économiques qu'une telle décision entraînerait. On estime néanmoins qu'environ 20% des gènes humains découverts à ce jour font l'objet d'une protection juridique et que le marché qu'ils génèrent pèse des milliards de dollars.

## Cancer: un marché juteux

**La découverte des gènes** BRCA1 et BRCA2, brevetés par la société américaine Myriads Genetics, a ouvert la voie à des diagnostics et des traitements qui ont permis d'améliorer significativement la prise en charge des patientes atteintes d'un cancer du sein.

### Roche mène la danse

En fait, le marché de l'oncologie est devenu l'enjeu d'une

grande bataille commerciale. C'est une entreprise pharmaceutique suisse, Roche, qui aujourd'hui mène la danse. Avec l'avastine et l'herceptine, elle possède là deux molécules aujourd'hui régulièrement utilisées pour combattre des cancers comme celui du colon et du sein.

Selon une étude publiée en mai 2008 par IMS Health, le

marché des diagnostics et des traitements du cancer pourrait générer un chiffre d'affaires de 80 milliards de francs en 2012. Le vieillissement de la population explique en partie l'intérêt pour ce domaine. Plus de 400 molécules destinées à lutter contre une forme ou une autre de cancer seraient actuellement en développement dans les laboratoires. (puf)